



NOTRE VILLE

- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Val d'Oise (95),
- À 35 km de Paris
- 16 020 habitants
- Une ville attractive et dynamique dans un environnement privilégié et verdoyant
- Ville en transition sociale et écologique

NOS +

- Rémunération statutaire
- Moyens :
 - Chasuble fluo
 - Brassard
 - Panneau stop
 - Bâton lumineux

POSTE À POURVOIR

DÈS QUE POSSIBLE

POUR POSTULER :

Adressez CV +
lettre de motivation
uniquement par mail :

candidatures@mairie-vaureal.fr

Agent de traversée scolaire aux passages piétons (F/H)

Catégorie C
Adjoints techniques

Dans le cadre d'une politique locale forte de sécurité, la ville de Vaureal est dotée d'une police municipale. Vous souhaitez garantir la sécurité et aider les enfants ainsi que leurs accompagnateurs à traverser au passage piéton au moment des entrées/sorties d'école. Vous avez le sens des responsabilités ainsi qu'un bon relationnel. Alors rejoignez une équipe engagée et pluridisciplinaire, en devenant le prochain agent de traversée de la Ville de Vaureal.

VOS MISSIONS

- Surveiller les entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaires
- Assurer la sécurité des enfants par rapport à la circulation automobile et au stationnement
- Faire respecter les interdictions aux abords immédiats des écoles et faire preuve de vigilance
- Assurer la sécurité des piétons
- Aider les enfants et leurs accompagnateurs à traverser au passage piéton au moment des entrées et sorties d'école

VOTRE PROFIL

- Faire preuve de rigueur et d'autonomie
- Respecter le code de la route
- Avoir une bonne connaissance des gestes réglementaires
- Savoir rendre compte de sa hiérarchie des événements survenus
- Avoir le sens du service public

VOS QUALITÉS

- Être disponible et ponctuel
- Avoir le sens du contact
- Être à l'écoute avec la population notamment avec les enfants
- Faire preuve d'initiatives
- Avoir le sens des responsabilités

SPÉCIFICITÉS DU POSTE

- Capacité à travailler par tous les temps sur la voie publique

Horaires de travail :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de :
 - 8h15 à 8h45 et 11h30 à 12h00
 - 13h30 à 14h00 et 16h15 à 16h45
- Poste à temps non complet : 8h00 hebdomadaire